

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 12 octobre 2016

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, Anne Elisabeth BRUN, Nathalie BUCHILLET, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD, Mickaël SARRAZIN

Etaient excusés : Pierre-Louis PANAY, David BORDES et Françoise BUCHILLET qui a donné pouvoir à Sylviane BONNOT

Etait absent : Jean-Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 12 octobre 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire

Secrétaire : Mme Anne-Elisabeth BRUN

### Compte rendu de la réunion du 29 août 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Personnel communal : régime indemnitaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place à compter du 1er janvier 2017. Ce nouveau régime comprend deux parts : l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel). La répartition est laissée au choix de l'organe délibérant mais un minimum d'IFSE est requis. Le plafond ne doit pas dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat. Un agent en congé de maladie ne perçoit pas de régime indemnitaire : la délibération peut prévoir que le régime indemnitaire suit le sort du traitement uniquement dans le cas de la maladie ordinaire. Le montant est différent selon les fonctions exercées individuellement et selon l'expérience professionnelle pour des agents du même groupe. Les montants figurant dans la délibération sont des plafonds maximums. L'attribution se fait par arrêté. Cette délibération est soumise pour avis au Comité Technique Paritaire avant d'être entérinée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, fixe la répartition qui sera proposée au Comité Technique Paritaire pour avis.

### Logement : location

#### *Logement 1 à MARIZY*

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux demandes pour la location du logement 1 situé au Bourg de Marizy.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide d'attribuer le logement à Mme Claudine LANDAT à compter du 1er novembre 2016 moyennant un loyer mensuel de 420 €, un dépôt de garantie de 420 € sera réclamé, dit que la redevance chauffage sera perçue sur dix mois avec régularisation en juillet et autorise le Maire à signer le contrat.

#### *Logement salle à LE ROUSSET*

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande pour la location du logement situé au dessus de la salle communale au Rousset.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide d'attribuer ce logement à Mme Carema MEGUENNI-TANI à compter du 1er novembre moyennant un loyer mensuel de

300 €, un dépôt de garantie de 300 € sera réclamé, dit qu'elle sera exonérée de loyer pendant deux mois (novembre et décembre) pour prise en charge personnelle des travaux de peinture du logement, dit que la redevance chauffage sera perçue sur dix mois avec régularisation en juillet et autorise le Maire à signer la convention.

#### Tarif plaquettes bois

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise ETF JOOS a transmis le tarif des plaquettes pour la saison 2016-2017. Après révision du prix conformément à l'article 4 du marché, le coût est fixé à 86,00 € la tonne soit 2 € de moins que l'année dernière.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte ce tarif et autorise le Maire à signer la proposition.

#### SI Eaux de l'Arconce : retrait de la CUCM

Le Maire expose au conseil municipal que la CUCM souhaite que la compétence « eau », qu'elle détient, soit exercée de manière homogène sur l'ensemble de son territoire alors qu'elle est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce en lieu et place de la commune de POUILLOUX. La CUCM réclame la mise en œuvre de la procédure administrative de retrait et la détermination conjointe des modalités patrimoniales de ce retrait.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur le retrait de la CUCM du syndicat, de préciser que ce retrait n'est effectif qu'à compter de la prise de l'arrêté préfectoral actant le nouveau périmètre du syndicat et d'approuver les conditions de transfert qui feront l'objet d'un acte administratif entre la CUCM et le syndicat.

#### Communauté de Communes Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent : attribution de compensation

Le Maire expose au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a établi un rapport, lequel détermine le montant des attributions de compensation accordé à chaque commune. Le montant pour la commune de LE ROUSSET-MARIZY est de 26 729 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, approuve le rapport de septembre 2016 de la CLET annexé.

#### Communauté de communes Le Grand Charolais : nom, siège et composition

Le Maire expose au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la composition de l'organe délibérant, le nom et le siège de la nouvelle communauté de communes regroupant les communautés de communes de Paray Le Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais et l'extension à la commune de Le Rousset-Marizy.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de la dénomination du futur EPCIFP « Le Grand Charolais », du siège social 7 rue des Champs Seigneurs à PARAY LE MONIAL et de la composition du futur organe délibérant selon une répartition de droit commun soit 74 délégués.

#### Voirie communale : classement

Le Maire expose au conseil municipal que le chemin du Moulin de Merrey situé sur la commune de Marizy a été revêtu sur une longueur de 665 mètres et qu'il serait à classer dans la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, dit que la longueur de la voie communale n° 37 « Moulin de Merrey » est de 665 mètres et approuve le classement de la voirie communale de MARIZY qui fait état d'une longueur de 40 101 mètres au lieu de 39 436 mètres.

## Travaux

### *Devis voirie*

Le Maire rappelle au conseil municipal que des devis ont été sollicités auprès des entreprises DRAVERT TP et JAYET pour différents travaux de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de répartir les travaux entre les deux entreprises.

### *Tracteur tondeuse*

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un troisième devis a été sollicité ; pas de réponse à ce jour.

### *Chauffage à la Guinguette*

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a demandé des devis pour l'installation d'un poêle à bois à la Guinguette car le chauffage au sol fonctionne mal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise BERTHELON de GOURDON pour un montant de 4 700 € TTC.

## Questions diverses

### *Dépôt de garantie*

Le Maire expose au conseil municipal que les locataires du logement situé au dessus de la salle communale au Rousset ont quitté ce logement début avril. Ces derniers ne l'ont pas déménagé et il n'a pas été établi d'état des lieux à la sortie. La commune a loué une benne et a procédé au déménagement. Le montant s'est élevé à la somme de 868,32 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de ne pas rembourser le dépôt de garantie dû compte tenu de l'état de ce logement et des frais engendrés pour ce déménagement.

### *Coupes de bois*

Le Maire informe le conseil municipal que les coupes de bois sont en Chaume (têtes de chêne). Il convient de fixer le prix.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la coupe de bois par foyer à 15 €.

### *Contrat CAE*

Le Maire expose que le contrat de l'employé recruté en CAE arrive à échéance au 1er novembre.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de le renouveler.

### *Pêche à l'étang*

Le Maire expose que la date de fermeture de la pêche doit être modifiée pour introduire de nouveaux brochets. La pêche fermera donc le dimanche 11 décembre 2016.

### *Cimetière*

Le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'établir un relevé des concessions en état d'abandon au cimetière de Noireux.

### *Projet Center Parcs*

Les études complémentaires sont terminées. Le dossier suit son cours.

La séance est levée à zéro heure trente six.